



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS
CABINET DU PREFET**

N° Spécial

13 Juillet 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial CABINET du 13 Juillet 2021

Arrêté	Date	CABINET DU PREFET	Page
CAB/DS/BSI N°2021-562	13.07.2021	Arrêté préfectoral réglementant la circulation des véhicules sur la commune de Boulogne-Billancourt.	3

Arrêté préfectoral n°CAB/DS/BSI/2021/562 du 13 Juillet 2021 réglementant la circulation des véhicules sur la commune de Boulogne-Billancourt

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code de la route et notamment ses articles R411-4, R411-8 et R 417-10 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2521-1 ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État ;

Vu le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des routes à grande circulation ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté PCI n°2021-032 du 3 mai 2021 portant délégation de signature à madame Sandra GUTHLEBEN, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu la demande formulée le 12 juillet 2021 par la mairie de Boulogne-Billancourt ;

Vu l'avis du commissariat de Boulogne-Billancourt en date du 13 juillet 2021 ;

Vu l'avis du commissariat de Sèvres en date du 13 juillet 2021 ;

Considérant que le bon déroulement d'un spectacle pyrotechnique nécessite une restriction de la circulation sur les voies concernées ;

Sur proposition de la directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine,

ARRETE

ARTICLE 1

La circulation est interdite le mardi 13 juillet 2021 entre 22 heures et minuit sur la voie de droite du pont de Sèvres dans le sens Province-Paris.

ARTICLE 2

La mise en place du dispositif est assurée par GPSO.

ARTICLE 3

La directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, le directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine, le président de GPSO et le maire de Boulogne-Billancourt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Pour le préfet et par délégation,

la sous-préfète, directrice de cabinet

Sandra GUTHLEBEN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>